



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 074-217400761-20250407-D25_09-DE

S²LO

Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **12**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 25 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY

Pouvoirs : Michel SOCQUET-CLERC à Isabelle JOYE

25/09

Absents : Marlène CHAFFARD, Aurore MOSSIERE, Oliver COUET
Stéphane GREVE, Valérie STEFANUTTI

Secrétaire de séance : Christiane MICHEL

Objet :

Subvention 2025 au CCAS

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) de CHOISY pour l'année 2025.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S une subvention communale de 4 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2025.

Après avis favorable de la Commission des Finances du 05 mars et adoption du Budget Primitif 2025 par délibération n°2025-07 du 7 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver cette proposition de versement d'une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au C.C.A.S de CHOISY.

Le secrétaire de séance
Christiane MICHEL

Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,